

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 204 / DGD/DU 27 JUIN 2014
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Annulation de pouvoir en douane.

Réf. : Service juridique BM/KFR/N°79.050

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément à la correspondance visée en référence, **Madame VALLET Françoise** n'est plus membre du personnel de la société BOLLORÉ AFRICA LOGISTICS-CI.

Par conséquent, elle n'est plus habilitée à représenter ladite société auprès de l'Administration des Douanes.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donnée.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.I LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



COL. DA PIERRE A.